

REPUBLICQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-209 DU 30 AVRIL 1997

Portant approbation des budgets primitifs,
Gestion 1997, des Circonscriptions Administrati-
ves du ZOU.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant
Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi n° 90-008 du 23 Mai 1990, portant organisation et
attributions des Circonscriptions Administratives durant la
période de transition ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour
Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection
présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret n° 96-128 du 9 Avril 1996, portant composition
du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 96-445 du 10 Octobre 1996, portant
approbation des Budgets Primitifs, Gestion 1996, des
Circonscriptions Administratives du Zou ;

VU la Loi n° 97-001 du 21 Janvier 1996, portant Loi de Finances pour la gestion 1997 ;

VU le Décret n° 97-60 du 24 Février 1997, portant autorisation de perception des impôts et taxes et d'exécution des dépenses des Collectivités Locales par douzièmes provisoires au titre du premier trimestre pour la gestion budgétaire 1997;

Sur proposition du Ministre des Finances,

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 Avril 1997

DECRETE

ARTICLE 1 : Sont approuvés les budgets primitifs gestion 1997, des Circonscriptions Administratives du ZOU, arrêtés en recettes et en dépenses aux montants inscrits à l'annexe ci-jointe.

ARTICLE 2 : Le Ministre des Finances est autorisé en cas de nécessité de service à effectuer par Arrêté, des virements de crédits de chapitre à chapitre sur proposition des Ordonnateurs locaux.

Les Préfets , Sous-Préfets et Chefs de Circonscriptions Urbaines sont également autorisés, en cas de besoin et dans la limite des compétences budgétaires de chacun, à opérer des virements de crédits d'article à article au sein d'un même chapitre.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 Avril 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,

Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre des Finances,

Moïse MENSAH

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de l'Administration Territoriale,

Théophile N'DA

AMPLIATIONS : PR 6- AN 4 - SGG 4- CC 2 - CES 2 - CS 2 - HAAC 2 - MF 4- MISAT 4 -
AUTRES MINISTERES 15 - DLC 2 - DGBM 4 - CF 1- DGTCP 2 - CIRC. ADM. 12-
G/CONB - UNB - FASJEP - ENA 4 - BN - DAN 2 - IGF 1- IGAA 1 - JORB 1-.

DEPARTEMENT DU ZOU

PREFECTURE D'ABOMEY

RECETTES ORDINAIRES : SOIXANTE SEPT MILLIONS HUIT
CENT QUARANTE CINQ MILLE SIX
CENT VINGT QUATRE FRANCS.....67 845 624

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CENT SOIXANTE QUATRE MILLIONS
CINQ CENT QUATORZE MILLE CENT
VINGT DEUX FRANCS.....164 514 122

DEPENSES ORDINAIRES : SOIXANTE SEPT MILLIONS HUIT
CENT QUARANTE CINQ MILLE SIX
CENT VINGT QUATRE FRANCS..... 67 845 624

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CENT SOIXANTE QUATRE MILLIONS
CINQ CENT QUATORZE MILLE CENT
VINGT DEUX FRANCS.....164 514 122

CIRCONSCRIPTION URBAINE D'ABOMEY

RECETTES ORDINAIRES : SOIXANTE MILLIONS DE FRANCS..... 60 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SEPT MILLIONS NEUF CENT VINGT
MILLE FRANCS..... 7 920 000

DEPENSES ORDINAIRES : SOIXANTE MILLIONS DE FRANCS..... 60 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SEPT MILLIONS NEUF CENT
VINGT MILLE FRANCS..... 7 920 000

CIRCONSCRIPTION URBAINE DE BOHICON

RECETTES ORDINAIRES : CENT TRENTE ET UN MILLIONS
QUATRE CENT TRENTE CINQ
MILLE SEPT CENT VINGT FRANCS... 131 435 720

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUARANTE HUIT MILLIONS NEUF
CENT VINGT NEUF MILLE NEUF
CENT CINQUANTE FRANCS..... 48 929 950

DEPENSES ORDINAIRES : CENT TRENTE ET UN MILLIONS
QUATRE CENT TRENTE CINQ MILLE
SEPT CENT VINGT FRANCS..... 131 435 720

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUARANTE HUIT MILLIONS NEUF
CENT VINGT NEUF MILLE NEUF
CENT CINQUANTE FRANCS..... 48 929 950

SOUS-PREFECTURE D'AGBANGNIZOUN

RECETTES ORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS CENT
SEIZE MILLE QUATRE CENT QUATRE
VINGT ONZE FRANCS..... 22 116 491

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS CINQ CENT
QUATRE VINGT HUIT MILLE
NEUF CENT CINQUANTE CINQ
FRANCS..... 4 588 955

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS CENT
SEIZE MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT ONZE FRANCS..... 22 116 491

DEPENSES EXTRAORDINAIRES: QUATRE MILLIONS CINQ CENT
QUATRE VINGT HUIT MILLE
NEUF CENT CINQUANTE CINQ
FRANCS..... 4 588 955

SOUS-PREFECTURE DE BANTE

RECETTES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS DE FRANCS... 18 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES: UN MILLION DEUX CENT MILLE
FRANCS..... 1 200 000

DEPENSES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS DE FRANCS.....18 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION DEUX CENT MILLE
FRANCS..... 1 200 000

SOUS-PREFECTURE DE COVE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT SEPT MILLIONS SIX CENT
QUATRE VINGT DOUZE MILLE
HUIT CENT SOIXANTE DIX HUIT
FRANCS..... 27 692 878

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS QUATRE CENT
CINQUANTE SIX MILLE FRANCS..... 3 456 000

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT SEPT MILLIONS SIX CENT
QUATRE VINGT DOUZE MILLE HUIT
CENT SOIXANTE DIX HUIT FRANCS.....27 692 878

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS QUATRE CENT
CINQUANTE SIX MILLE FRANCS..... 3 456 000

SOUS-PREFECTURE DE DASSA-ZOUME

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE SEPT MILLIONS SEPT CENT
MILLE FRANCS.....37 700 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : HUIT MILLIONS CINQ CENT
VINGT CINQ MILLE SIX
CENT UN FRANCS..... 8 525 601

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE SEPT MILLIONS SEPT
CENT MILLE FRANCS.....37 700 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : HUIT MILLIONS CINQ CENT
VINGT CINQ MILLE SIX
CENT UN FRANCS..... 8 525 601

SOUS-PREFECTURE DE DJIDJA

RECETTES ORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS SIX CENT
SOIXANTE SEIZE MILLE FRANCS....22 676 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION SIX CENT TRENTE
HUIT MILLE TROIS CENTS
FRANCS..... 1 638 300

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS SIX CENT
SOIXANTE SEIZE MILLE FRANCS.....22 676 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION SIX CENT TRENTE
HUIT MILLE TROIS CENTS
FRANCS..... 1 638 300

SOUS-PREFECTURE DE GLAZOUE

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE ET UN MILLIONS
NEUF CENT CINQUANTE ET UN
MILLE QUATRE CENT ONZE
FRANCS..... 41 951 411

RECETTES EXTRAORDINAIRES : HUIT MILLIONS CENT QUINZE
MILLE SEPT CENT SOIXANTE
DOUZE FRANCS..... 8 115 772

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE ET UN MILLIONS NEUF
CENT CINQUANTE ET UN MILLE
QUATRE CENT ONZE FRANCS..... 41 951 411

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : HUIT MILLIONS CENT QUINZE
MILLE SEPT CENT SOIXANTE
DOUZE FRANCS..... 8 115 772

SOUS-PREFECTURE DE OUESSE

RECETTES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS DE FRANCS.. 17 000 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION QUATRE CENT
QUARANTE MILLE FRANCS..... 1 440 000

DEPENSES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS DE FRANCS.... 17 000 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION QUATRE CENT
QUARANTE MILLE FRANCS..... 1 440 000

SOUS-PREFECTURE DE SAVALOU

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE SEPT MILLIONS CINQ
MILLE CENT VINGT-UN FRANCS... 37 005 121

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS NEUF CENT
QUATRE VINGT MILLE FRANCS.... 3 980 000

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE SEPT MILLIONS CINQ
MILLE CENT VINGT-UN FRANCS... 37 005 121

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS NEUF CENT
QUATRE VINGT MILLE FRANCS..... 3 980 000

SOUS-PREFECTURE DE SAVE

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE DEUX MILLIONS DEUX
CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE
SEPT CENT QUATRE VINGT DEUX
FRANCS.....32 282 782

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS SEPT CENT
CINQUANTE SEPT MILLE CENT
CINQUANTE DEUX FRANCS..... 4 757 152

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE DEUX MILLIONS DEUX
CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE
SEPT CENT QUATRE VINGT DEUX
FRANCS.....32 282 782

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS SEPT CENT
CINQUANTE SEPT MILLE CENT
CINQUANTE DEUX FRANCS..... 4 757 152

SOUS-PREFECTURE DE OUINHI

RECETTE ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS SIX CENT
DIX NEUF MILLE SOIXANTE DIX
SEPT FRANCS..... 13 619 077

RECETTES EXTRAORDINAIRES: UN MILLION CENT TRENTE TROIS
MILLE TROIS CENT TRENTE TROIS
FRANCS..... 1 133 333

DEPENSES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS SIX CENT
DIX NEUF MILLE SOIXANTE DIX
SEPT FRANCS..... 13 619 077

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION CENT TRENTE TROIS
MILLE TROIS CENT TRENTE TROIS
FRANCS..... 1 133 333

SOUS-PREFECTURE DE ZAGNANADO

RECETTES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS SIX CENT MILLE
FRANCS.....17 600 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES: UN MILLION DEUX CENT MILLE
FRANCS..... 1 200 00

DEPENSES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS SIX CENT MILLE
FRANCS.....17 600 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES: UN MILLION DEUX CENT MILLE
FRANCS..... 1 200 000

SOUS-PREFECTURE DE ZA-KPOTA

RECETTES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS NEUF CENT
CINQUANTE MILLE CINQ CENT
SEPT FRANCS..... 17 950 507

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION TROIS CENT MILLE
FRANCS..... 1 300 000

DEPENSES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS NEUF CENT
CINQUANTE MILLE CINQ CENT
SEPT FRANCS..... 17 950 507

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION TROIS CENT MILLE
FRANCS..... 1 300 000

SOUS-PREFECTURE DE ZOGBODOME

RECETTES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS SEPT CENT DOUZE
MILLE CINQ CENT QUARANTE CINQ
FRANCS..... 20 712 545

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION SIX CENT SOIXANTE
SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE
SIX FRANCS..... 1 666 666

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS SEPT CENT DOUZE
MILLE CINQ CENT QUARANTE CINQ
FRANCS..... 20 712 545

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION SIX CENT SOIXANTE
SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE
SIX FRANCS..... 1 666 666

PREVISIONS BUDGETAIRES, GESTION 1997,
DES COLLECTIVITES LOCALES

DEPARTEMENT DU ZOU

DESIGNATIONS	RECETTES ORDINAI- RES	PATEN- TES ET LICENCES	AUTRES DEPENSES DE FONC- TIONNE- MENT	MASSE SALA- RIALE	INVESTIS- SEMENTS
PREFECTURE D'ABOMEY	67 845 624	-	36 218 956	31 626 668	164 514 122
CIRC. URBAINE DE D'ABOMEY	60 000 000	29 900 000	36 042 033	23 957 967	7 920 000
CIRC. URBAINE DE BOHICON	131 435 720	45 000 000	91 046 036	40 389 684	48 929 950
S-PREFECTURE D'AGBANGNIZOUN	22 116 491	2 800 000	9 932 963	12 183 528	4 588 955
SOUS-PREFECTURE DE BANTE	18 000 000	1 500 000	7 435 722	10 564 278	1 200 000
SOUS-PREFECTURE DE COVE	27 692 878	3 055 000	12 897 167	14 795 711	3 456 000
S- PREFECTURE DE DASSA-ZOUME	37 700 000	4 500 000	21 004 355	16 695 645	8 525 601
S-PREFECTURE DE DJIDJA	22 676 000	5 200 000	10 085 762	12 590 238	1 638 300
SOUS-PREFECTURE DE GLAZOUE	41 951 411	11 500 000	21 456 213	20 495 198	8 115 772
SOUS-PREFECTURE DE OUESSE	17 000 000	1 897 500	7 135 016	9 864 984	1 440 000
SOUS-PREFECTURE DE SAVALOU	37 005 121	6 000 000	18 380 345	18 624 776	3 980 000
SOUS-PREFECTURE DE SAVE	32 282 782	9 710 293	18 953 787	13 328 995	4 757 152
SOUS-PREFECTURE DE OUINHI	13 619 077	500 000	4 504 112	9 114 965	1 133 333
SOUS-PREFECTURE DE ZAGNANADO	17 600 000	1 000 000	6 575 751	11 024 249	1 200 000
SOUS-PREFECTURE DE ZA-KPOTA	17 950 507	1 500 000	10 496 925	7 453 582	1 300 000
SOUS-PREFECTURE DE ZOGBODOME	20 712 545	1 450 000	11 021 635	9 690 910	1 666 666
TOTAL :	585 588 156	125 512 793	323 186 778	262 401 378	264 365 851

DEPARTEMENT DU ZOU

LOCALITES	DEPENSES ORDINAIRES	DEPENSES DE PERSONNEL	%
PREFECTURE D'ABOMEY	67 845 624	31 626 668	47 %
CIRCONSCRIPTION URBAINE D'ABOMEY	60 000 000	23 957 967	40 %
CIRCONSCRIPTION URBAINE DE BOHICON	131 435 720	40 389 684	31 %
SOUS-PREFECTURE D'AGBANGNIZOUN	22 116 491	12 183 528	56 %
SOUS-PREFECTURE DE BANTE	18 000 000	10 564 278	59 %
SOUS-PREFECTURE DE COVE	27 692 878	14 795 711	54 %
SOUS-PREFECTURE DE DASSA-ZOUME	37 700 000	16 695 645	45 %
SOUS-PREFECTURE DE DJIDJA	22 676 000	12 590 238	56 %
SOUS-PREFECTURE DE GLAZOUE	41 951 411	20 495 198	49 %
SOUS-PREFECTURE DE OUESSE	17 000 000	9 864 984	59 %
SOUS-PREFECTURE DE SAVALOU	37 005 121	18 624 776	51 %
SOUS-PREFECTURE DE SAVE	32 282 782	13 328 995	42 %
SOUS-PREFECTURE DE OUIHI	13 619 077	9 114 965	67 %
SOUS-PREFECTURE DE ZAGNANADO	17 600 000	11 024 249	63 %
SOUS-PREFECTURE DE ZA-KPOTA	17 950 507	7 453 582	42 %
SOUS-PREFCTEUR DE ZOGBODOMEY	20 712 545	9 690 910	47 %
TOTAL :	585 588 156	262 401 378	45 %